



FRANCESCO RICCI BITTI

Représentant FI • ITF – Fédération Internationale de Tennis



TEXTE ORIGINAL EN ANGLAIS

Je vous remercie de cette occasion de m'adresser à l'assemblée aujourd'hui au nom des Fédérations Internationales (FI) sur la structure du Mouvement olympique.

AUTONOMIE ET BONNE GOUVERNANCE

Je souhaiterais brièvement mentionner deux concepts fortement liés à toute discussion sur la structure olympique : autonomie et gouvernance. Mais avant de poursuivre, nous devons nous entendre sur le sens que donnent les partenaires du Comité International Olympique (CIO) à « l'autonomie ». Bien que nous tirions fierté de notre autonomie, ce qu'elle signifie n'est pas toujours clair, notamment lorsque nous sommes dépendants du soutien de nos partenariats commerciaux et de nos gouvernements. Nous devons également élaborer un principe de bonne gouvernance pour le sport afin de permettre au Mouvement olympique de gagner le respect qu'il mérite et de préserver notre position autonome. Nous avons de la route à faire mais si nous sommes convaincus que c'est important pour le développement du sport, le CIO doit en définir la fonction et évaluer comment ses principaux partenaires renforcent cette position pour l'avenir. Mais je voudrais, pour le moment, me concentrer sur un sujet différent, à savoir la relation entre le Mouvement olympique et ses parties constitutives.

RELATIONS ENTRE LES PARTIES CONSTITUTIVES OLYMPIQUES

Je souhaite préciser dès le départ que j'ai le plus grand respect pour le rôle joué par les Comités Nationaux Olympiques (CNO), et les athlètes qui en font partie, dans le succès des Jeux Olympiques jusqu'à présent. La plupart des représentants des FI, moi y compris, portent également une casquette de CNO, et ils comprennent et apprécient parfaitement le rôle qu'ils jouent au sein du Mouvement olympique. Néanmoins, il me semble que les FI ne reçoivent pas suffisamment de crédit officiellement et officieusement pour la part majeure qui est la leur dans le succès des Jeux Olympiques.

Le CIO est, de fait, une organisation menée par les CNO. Ceci n'est pas sans mérite mais il se pourrait que cela ne soit pas la seule voie à suivre dans l'avenir, si le Mouvement olympique veut préserver son statut de référence pour le sport professionnel comme il l'a été

traditionnellement pour le sport amateur. Il existe déjà des manifestations qui par leur taille, quoique pas complètement par leur popularité, égalent les Jeux Olympiques. Je pense au Super Bowl, géré par une ligue professionnelle, à la Coupe du monde de la Fédération Internationale Football Association (FIFA), organisée naturellement par l'une des principales FI, ou encore aux quatre tournois de Grand chelem en tennis organisés individuellement et homologués par la Fédération Internationale de Tennis (ITF).

La structure du Mouvement olympique tendrait à indiquer que l'influence des CNO est d'une plus grande valeur que celle des FI et je crois que ce déséquilibre doit être pris en compte afin de contrôler plus efficacement les intérêts commerciaux du CIO. C'est la raison pour laquelle je pense que les réformes qui ont débuté à Salt Lake City devraient se poursuivre, en se concentrant dans deux directions : la composition des membres du CIO et un plan clair qui insiste sur la coopération et la cohérence entre les principaux partenaires du CIO (ainsi qu'entre les CNO et les FI), mais sans complaisance car c'est cette dernière qui entraînera des problèmes à long terme pour le Mouvement olympique.

FÉDÉRATIONS NATIONALES

Comme pour de nombreux sports, l'infrastructure du tennis s'est mise en place indépendamment du Mouvement olympique au sein des fédérations nationales de tennis dans le monde entier, il y a de cela bien plus de cent ans. Le tennis de haut niveau a débuté à Wimbledon en 1877 et lors des Championnats des États-Unis en 1881. Quant à la Coupe Davis, elle a été lancée à Boston en 1900. Si cela n'était pas considéré comme un sujet de controverse, je suggérerais même que la croissance des Jeux Olympiques modernes dans ses étapes initiales doit une grande part de son succès aux sports qui y ont participé dans les premières années. Contrairement à aujourd'hui, à l'époque de Pierre de Coubertin, la participation aux Jeux n'était pas un moyen de valider les sports individuels. Ce sont plutôt les Jeux des origines qui ont obtenu leur validation par la participation des sports individuels. Ce sont les fédérations nationales que nous devons remercier pour la pérennité de notre succès.

Le mandat des fédérations nationales est de rechercher dans leurs régions et par le biais de leurs responsables sur le plan local les talents potentiels et de les nourrir en leur proposant un environnement sportif adéquat. Ceci pour que leur sport croisse dans leur pays respectif. Pour nombre de sports – et le tennis en est un bon exemple – tant qu'ils ne figuraient pas au programme olympique, les CNO n'ont pas manifesté beaucoup de soutien à leur égard.

À présent, je suis le premier à reconnaître qu'une fois que le tennis a rejoint le programme olympique, le niveau de soutien au tennis de la part des CNO de par le monde a crû de manière spectaculaire. Ceci a aidé notre sport à se développer dans de nombreux pays où il n'avait pas de place à l'origine, et la Russie en est un grand exemple. Néanmoins, je précise que les fondations de l'excellence sportive ont été mises en place, partout sans exception, par les fédérations nationales.

Si nous voulons renforcer le Mouvement olympique, il nous faut analyser le lien entre les fédérations nationales, les CNO et les FI, rendre cohérent le fonctionnement de ces deux parties constitutives et le mettre davantage en rapport avec leur expérience et leur portée.



FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES ET FÉDÉRATIONS NATIONALES

Le lien entre les fédérations nationales et les FI est fort, cohérent et permanent. L'intégrité de chaque sport, ses règles, ses structures et son développement impliquent un partenariat entre les Fédérations Internationales et nationales. À l'ITF, nous comptons 205 pays membres responsables de la croissance et du développement du tennis dans le monde entier, et chacune d'entre elles poursuit cet objectif quotidiennement.

Nous agissons avec nos membres dans quatre secteurs principaux : gouvernance, service, développement et organisation, et sur des sujets aussi divers que le contrôle des balles, l'antidopage, la planification des tournois, les circuits professionnels féminins et masculins et le calendrier junior, les circuits senior et de tennis en fauteuil roulant, l'organisation de la Coupe Davis et les liens de la Fed Cup dans le monde, l'entraînement et l'éducation des entraîneurs, la recherche des espoirs dans les pays moins développés et une aide pour les plus talentueux qui leur permet de concourir avec ceux de leur niveau, la recherche de nouvel équipement et l'examen des équipements en usage. Nous prenons notre mission au sérieux et nos fédérations nationales prennent soin de notre sport dans le monde 365 jours par an. Cela devrait être pris en compte et mériterait récompense.

LES CNO ET FÉDÉRATIONS NATIONALES

Les relations des CNO avec les fédérations nationales varient selon les pays même si partout la fonction du CNO est de préparer les délégations en vue des Jeux Olympiques et plus largement d'encourager le développement du sport de haut niveau ainsi que le sport pour tous. Ce rôle ne peut reposer que sur un partenariat avec les fédérations nationales.

En procédant à mes recherches pour rédiger cette intervention, j'ai pris connaissance des engagements d'un certain nombre de CNO dans le monde. Dans l'une de ces déclarations de principes figuraient les mots « succès de podium ». J'ai trouvé cela très perturbant. Car même si chaque athlète de haut niveau désire gagner, il ne me semble pas que cela devrait faire partie de la mission du Comité National Olympique. L'idée que gagner est en soi un objectif est un concept qui contredit les principes olympiques fondamentaux.

Il me semble que le rôle et le but des CNO et des FI est de créer un climat qui permette aux individus d'exceller, et de leur donner la bonne préparation, les outils et l'éthique correcte, pour laquelle les tentatives empreintes d'enthousiasme sont aussi précieuses que les médailles, peut-être plus.

Ceci nous amène au problème du système de qualification olympique, selon lequel certains CNO éprouvent le besoin de se faire remarquer en imposant des règles qui ne sont pas harmonisées d'un CNO à l'autre et qui sont incohérentes par rapport à celles des sports concernés.

SYSTÈME DE QUALIFICATION OLYMPIQUE

Ce qui est arrivé au tennis, comme à d'autres sports, amoindrit la position de l'ITF à l'égard d'autres partenaires non olympiques : les joueurs, les tournois professionnels, les médias, les fans de tennis et dans une certaine mesure ses fédérations nationales. Les critères de participation fixés par l'ITF et ratifiés par le CIO au fil des ans sont justes, transparents et en cohérence avec le mode de fonctionnement du sport en dehors des Jeux. Pour un CNO, se poser en expert – lorsque son attention est minimale dans certains cas, à l'exception de la période qui

précède les Jeux d'été – est injuste pour tous mais surtout pour les athlètes, la FI et la fédération nationale concernés.

Laissez-moi vous donner un exemple. Le CNO d'Israël a décidé que Dudi Sela, classé 57^e, n'était pas qualifié pour participer aux Jeux Olympiques de l'an dernier alors que celui-ci respectait les critères établis par l'ITF. M. Sela est à présent classé dans les vingt premiers. Il est parvenu en série 16 à Wimbledon et a mené son pays en demi-finale de la Coupe Davis pour la première fois de son histoire, en l'emportant contre la Suède et la Russie. De toute évidence, son palmarès montre qu'il a le talent et la détermination et qu'il est très fier de jouer pour Israël. L'ironie est que tandis qu'Israël et d'autres CNO refusent d'inscrire des athlètes qualifiés, un certain nombre de CNO sont déterminés à occuper ces places avec leurs athlètes moins bien classés. Ceci est de bonne guerre, mais honnêtement, ce n'est pas bon pour la réputation du Mouvement olympique.

Ce que j'espère, c'est qu'en travaillant ensemble, nous pourrions rétablir l'équilibre des influences afin de rendre le Mouvement olympique plus fort.

DISTRIBUTION DES REVENUS OLYMPIQUES

Pour que le CIO conserve sa position d'arbitre de l'excellence sportive et pour que les Jeux Olympiques gardent leur place de manifestation sportive destinée au plus haut niveau du monde, il nous faut admettre que les exigences auxquelles nous sommes confrontées aujourd'hui ne sont plus celles de Pierre de Coubertin.

Le développement du professionnalisme du sport et son aspect hautement compétitif exigent que la structure du CIO évolue pour être prête à affronter ces difficultés dans l'avenir, en accordant davantage de reconnaissance et de gratification aux FI qui bénéficient de l'expertise nécessaire.

L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés en tennis, et que d'autres sports rencontrent également, est celui du niveau de contrôle que les Fédérations Internationales et nationales conservent sur la majeure partie de leur sport.

En tennis, les tournois professionnels drainent une part très lucrative du sport alors que celui-ci bénéficie dans l'ensemble de très peu de retours financiers.

Entre-temps, la FI s'expose et est entièrement responsable de l'intégrité du sport dans de nombreux domaines comme la réglementation, l'antidopage, la corruption et les aspects techniques.

En tennis, nous avons dû prévoir les changements d'équipement – balles, raquettes, cordes – ainsi que les surfaces de court qui pourraient avoir un effet négatif sur notre sport. Nous sommes forcés d'être de plus en plus vigilants et cela à des coûts toujours plus élevés. Bien que nous restions au fait des problèmes dans la plupart des cas, tous les sports semblent de toute évidence menacés par les intérêts commerciaux et la perte de contrôle que cela implique dans le secteur des droits sportifs et de propriété des manifestations.

Par conséquent, je crois qu'il est indispensable de revoir et de redistribuer le financement olympique en réservant une portion adéquate aux FI, qui ont bien d'autres responsabilités que celles d'organiser les sports pour les Jeux Olympiques. Ceci leur permettrait de résister plus



efficacement aux menaces qui émergent des intérêts commerciaux et des interférences gouvernementales, et de supporter les coûts supplémentaires associés à l'antidopage et à l'action contre la corruption.

Ceci n'est pas une question qui relève de la Charte, il s'agit de l'avenir.
COMPOSITION DU CIO

La question de savoir si la structure du CIO, notamment après la réforme 2000, est adéquate est très commune. Denis Oswald, président de l'Association des fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF), a présenté un document très intéressant dans lequel il cite les bases historiques de la structure du Mouvement olympique et pose ensuite la question de savoir si le CIO ne devrait pas envisager de repenser totalement sa structure. Je soutiens ce point de vue, et je crois que, peut-être, un audit complet de celle-ci, avec une évaluation de chaque partie constitutive, pourrait nous procurer quelques indications quant à la meilleure voie à suivre pour le CIO lui-même.

Les FI, et à travers elles leurs fédérations nationales affiliées, doivent bénéficier d'une meilleure représentation et de plus d'influence sur les décisions du CIO.

Denis suggère, et il me semble que cela présente un réel intérêt, que nous envisagions un CIO réinventé, c'est-à-dire, pour le citer directement, «un parlement du sport mondial» avec des membres élus qui représenteraient ceux qui gèrent le sport. Je ne suis pas sûr que les fractions qu'il recommande soient les meilleures ou les plus simples à obtenir, mais les FI ont besoin d'une plus grande représentation si l'on veut assurer au CIO un avenir radieux. Cette nouvelle structure sera la continuité des réformes CIO 2000 et elle devra être mise en place graduellement tout en sauvegardant les droits en vigueur.

Il me semble que Denis et moi-même sommes convaincus que des FI plus fortes signifient un CIO plus puissant. Les CNO sont très importants, ils vivent pour les Jeux et le sport dans leur pays. Les FI vivent pour leur sport dans le monde entier et des sports forts signifient une compétition sportive forte et des Jeux réussis. Il ne s'agit pas là de positions contradictoires mais seul le CIO, en position de chef de file, peut réagir contre le déséquilibre de pouvoir existant dans certains secteurs du Mouvement olympique.

CONCLUSION

En conclusion, je souhaiterais que vous considériez ce qui suit :

1. Analyser et définir ce que l'autonomie signifie en sport, plus spécialement en relation avec l'influence des partenariats commerciaux, des financements et législations gouvernementaux. Établir une série de principes de gouvernance de base à rendre obligatoires pour les principaux partenaires du CIO, afin de mériter et de justifier le respect et le niveau d'autonomie que nous souhaitons.
2. Mieux reconnaître le rôle capital de la fédération nationale dans la préparation des athlètes aux principales compétitions, y compris les Jeux Olympiques. Ceci devrait impliquer une amélioration de l'accreditation pour les dirigeants des fédérations nationales ayant des athlètes qualifiés participants et qui souhaitent assister aux Jeux.
3. Trouver un terrain d'entente entre les FI et les CNO pour résoudre le problème du système de qualification des Jeux Olympiques en tenant compte de la spécificité des différents sports. Revoir

et clarifier la Charte olympique, en fonction de l'évolution, pour résoudre la contradiction entre la Règle 45.4 (inscription par CNO) et le texte d'application de la Règle 41 (établissement par la FI des critères d'admission).

4. Revoir le système de distribution des revenus, dès que cela sera possible contractuellement, pour prendre en compte des besoins actuels et à venir en termes de contrôle du sport des principaux partenaires CNO et FI.
5. Revoir la pratique actuelle concernant les critères d'élection au CIO pour parvenir à une représentation plus équilibrée des principales parties constitutives (CIO, CNO, FI, athlètes) en tenant compte du mandat.